

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 336

Artikel: Nestlé, ici et là
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028826>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vive la science!

Vive la science! Vive le progrès! Vive General Electric et vive ses centrales nucléaires! Après cela on dira encore que « Domaine Public » ne vit pas avec son temps... Pour faire bonne mesure: Vive la pollution! Vive le Dr Chakrabarty! Parmi la masse habituelle de communiqués de tous genres, la rédaction recevait en début de semaine une lettre galvanisante adressée aux « rédactions de la presse suisse » et introduite par les mots suivants, tentateurs: « Messieurs, Nous avons le plaisir de vous envoyer en annexe un court article sur la culture d'un nouveau microbe mangeur de pétrole. Comme ce micro-organisme pourrait être utilisé plus tard dans la lutte contre la pollution des lacs, des rivières et de smers, cet article intéressera certainement le cercle de vos lecteurs. » Voilà qui était frapper juste: Vive la protection de l'environnement! Sans plus attendre, le texte en question:

« Un super-microbe « mangeur de pétrole » qui a été mis au point par l'homme, devrait en temps prévisible combattre la pollution des rivières, desacs et des mers, qui est due à des échappements de pétrole brut. Le Dr Chakrabarty, du laboratoire de la compagnie américaine General Electric, a récemment réussi à unir quatre microbes en un seul micro-organisme qui peut digérer des pétroles bruts et les transformer en matières nutritives pour la faune aquatique.

» Des microbes se nourrissant de différents hydrogènes carburés qui se trouvent en grand nombre dans le pétrole brut, ont constitué le point de départ des travaux de recherche du Dr Chakrabarty. Dans des conditions en laboratoire particulièrement favorables et qui peuvent, quoique très rarement, également se produire dans la nature, il lui a été possible de transférer les porteurs d'informations génétiques des quatre microbes sur le nouveau super-microbe. Des essais de laboratoire sont actuellement en cours afin d'examiner si le

nouveau micro-organisme peut être utilisé dans la lutte contre les marées noires sans qu'on ait à craindre des répercussions négatives sur le système écologique.

« Quant à l'application future du microbe, il est prévu de le répandre sous forme de poudre sèche sur une fuite de pétrole dangereuse. Il aura très rapidement digéré jusqu'à 60 % du pétrole échappé. Le reste sera d'abord lié par la poudre en gouttes solides qui ne peuvent pas se répandre sur la surface de l'eau. Ces gouttes seront ensuite recueillies mécaniquement.

» Le Dr Chakrabarty prévoit pour plus tard la création d'un autre hybride de bactéries dont le code génétique sera tel, qu'il pourra digérer les 40 % du pétrole restant. Le Dr Chakrabarty pense qu'il sera même possible de produire un micro-organisme qui transformera les pétroles bruts en matières nutritives riches en protéines pour les animaux et peut-être même pour les êtres humains. Ses travaux y relatifs sont soutenus par la « National Science Foundation ».

Vive la science! Il ne reste plus qu'à stopper tous les travaux entrepris pour réglementer entre autres les vidanges des pétroliers au large des côtes habitées, à encourager les « marées noires » pour nourrir ces braves « super-microbes »... et à inventer au plus vite un « extra-super-microbe » qui débarrasse l'humanité du microbe-miracle, lequel pourrait bien, en passant, assécher nos fûts remplis pour l'hiver et ruiner le shah d'Iran, par hasard, un jour de gloutonnerie.

Nestlé, ici et là

Mois après mois, le combat d'arrière-garde mené par le patronat helvétique contre la « participation » se précise. Toutes les occasions sont bonnes pour prendre position contre l'initiative syndicale, et les ténors de l'économie suisse multiplient critiques, réticences, sondages de toutes sortes pour impressionner l'opinion avant la votation fédérale de l'année prochaine sur le sujet ;

la direction de Nestlé joue un rôle important dans cette offensive de grande envergure, et de longue haleine, pour conditionner le débat. Nous aurons, bien sûr, l'occasion de revenir sur les thèses ainsi développées.

Pour l'instant, arrêtons-nous brièvement sur certaines des positions affichées par Nestlé dans d'autres pays, où le débat sur la participation ne se pose pas nécessairement dans les mêmes termes que chez nous, mais où les positions de la multinationale helvétique sont révélatrices d'une certaine conception des rapports entre patrons et ouvriers (voir le bulletin de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, No 10/1975). La France, par exemple.

Nestlé possède outre-Jura de nombreuses sociétés ; notamment Sitpa (qui produit des sauces tomates simples ou cuisinées, des sauces « ketchup » et des purées deshydratées pour la marque « Cross and Blackwell »), France Glaces Findus (spécialisé dans les produits surgelés et les glaces Gervais), et enfin la Sopad, la principale filiale spécialisée dans le traitement du lait. Dans ces trois entreprises, des conflits caractéristiques en juin et juillet dernier.

A l'usine de la Sitpa (située dans le Nord), 260 ouvriers se sont mis en grève le 13 juin et ont dû occuper les locaux pour que la direction accepte de discuter. Plus même : la discussion s'est ouverte après qu'un juge ait refusé l'expulsion des travailleurs de l'usine et nommé un médiateur. Résultat : un accord sur une hausse du salaire d'embauche signé le 8 juillet, l'installation d'un local syndical et la possibilité de tenir une réunion mensuelle d'information syndicale dans l'entreprise en dehors des heures de travail.

Venons-en maintenant à la Sopad (à Boué, toujours dans le nord de la France) où le droit syndical est toujours bafoué.

Dans cette usine de 700 personnes, un accord datant de 1974, portant sur le droit à l'information syndicale n'a pas été respecté (la direction essaie de court-circuiter en permanence les délégués élus). Après l'échec de deux séances de né-

gociations, les ouvriers ont voté la grève à 72 % le 10 juillet. Les revendications portaient sur le droit syndical, l'application de la législation sur la mensualisation qui protège mieux en cas de maladie, et la parité des salaires avec les autres établissements de la Sopad dans le cadre d'un accord national d'entreprise. Boué, dans le département de l'Aisne, est situé dans une zone à faible syndicalisation, qui n'a pas connu de grèves depuis 1936, et les salaires sont inférieurs de 8 à 25 % à ceux des autres établissements (la Sopad apprécie cet avantage et prévoit l'implantation d'une nouvelle usine dans le même département en 1976, pour produire des potages déshydratés). Bien que les accords nationaux soient prévus par la législation française depuis 1950, Nestlé-Sopad a toujours refusé l'unification des conventions et les 6200 travailleurs dépendent de trois conventions différentes.

Intimidations

La grève décidée, la direction refusait de négocier ; les travailleurs ont occupé l'usine. La direction a alors entrepris une campagne de diffamation et d'intimidation, annonçant la reprise du travail, menaçant de fermer l'usine, accusant les piquets de grève de violence, etc., par lettres et par visites au domicile des travailleurs. Elle tenta également de proposer des augmentations à certaines catégories, ce qui fut refusé.

Une discussion a été proposée, le 17 juillet, chez le préfet du département, dans la soirée. Quand les travailleurs se sont présentés, les patrons étaient déjà à l'intérieur et les forces de police ont frappé les travailleurs pour les disperser ; ils n'ont pas pu entrer et plusieurs d'entre eux ont été blessés. Le 18 juillet, à l'aube, des forces de police ont investi l'usine sans douceur.

Sans signer aucun accord, les travailleurs ont repris le travail, décidés à poursuivre la lutte, en tenant compte de l'expérience et de ce qu'elle leur a enseigné sur les méthodes fascistes de la direction Sopad, renforcés par la prise de cons-

science que ces événements ont provoqué dans la région.

Même politique de refus de négociation nationale à France Glaces Findus, où des mouvements de grève ont affecté simultanément plusieurs entrepôts et usines, mais où la direction n'a accepté que des négociations établissement par établissement.

On dira : le nord de la France, c'est loin des bureaux de la Riviera... mais la Sitpa, la Sopad, France Glaces Findus, c'est quand même Nestlé, les ouvriers le savent bien. Nestlé, ici et là.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Coïncidences

Vous lisez le « Nouvelliste valaisan » ? Non ? Eh bien, c'est vraiment dommage. Vous perdez là une occasion unique de voir votre âme — enfin — s'ouvrir à la Lumière.

Vous pourriez lire par exemple dans le numéro du 3 octobre un bel article de Roger Lovey, *Faut-il hurler avec les loups ?* qui prend en substance la défense des « juges » de Madrid et justifie les exécutions. « Je répète que, pour ma part, écrit-il, je trouve absolument admissible qu'une peine de mort puisse être prononcée, et donc exécutée, dans certaines circonstances et pour certains délits. » « Article d'une brûlante actualité, commente le « Nouvelliste » qui remercie Me Lovey, à un moment où l'Europe occidentale (est) atteinte de gangrène rouge. »

Cependant, page 39 du même numéro, à propos de l'avortement cette fois, et du vote du Conseil national, la rédaction parle d'une « politique qui veut faire fi de toute morale et qui crie « Oui à la mort ». « 105 députés ont voté la solution des indications élargies, à savoir le meurtre légal de petits innocents. » Or 105 députés également « ont écrit au général Franco pour lui faire part de leur horreur devant la condamnation à mort de cinq terroristes ! » « Curieuse coïncidence qui

montre bien l'élasticité de la morale de certains représentants de notre peuple aux Chambres fédérales », conclut le « Nouvelliste ».

Le lecteur ne manquera pas de rêver à cette élasticité — et peut-être aussi à celle des *partisans* de la peine de mort, qui sont en même temps *adversaires* de toute décriminalisation de l'avortement (tuer un homme, d'accord, mais pas un fœtus !) et bien entendu de l'objection de conscience !

Le lecteur rêvera, puis il passera à l'article de Michel de Preux (samedi 4 octobre - dimanche 5 octobre — méditation dominicale, en quelque sorte), *Pour ou contre la peine de mort*, où il trouvera de quoi alimenter sa rêverie à la lecture de ces fortes paroles :

« La valeur de la peine de mort prend donc une dimension ascétique et purificatrice que le criminel peut accepter ou rejeter pour son salut ou sa perte. »

Et encore celles-ci :

« ... peut-être conviendrait-il de garder une saine appréciation des choses et notamment de comprendre que la peine de mort appliquée judicieusement est une purification personnelle offerte à la liberté du coupable. »

La catharsis du bourreau

Mais ici, M. de Preux me paraît demeurer en-dessous de la réalité et ne souligner que bien imparfaitement les multiples grâces qu'on est en droit d'attendre de la peine de mort « judicieusement appliquée ». Il ne parle pas, en effet, du *bourreau*. Lequel, n'en doutons pas, sera « ascétisé » et purifié encore plus que le condamné — on appelle ça « catharsis », je crois — et dont on peut croire qu'il tirera des exécutions de saines jouissances, au moins égales à celles (ce dit-on) des pendus.

A cet égard, je serais partisan aussi du rétablissement de la question, et du fouet, tant dans les prisons que dans les écoles.

J. C.